



PRÉFET DE L'ORNE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VIGILANCE ROUGE CANICULE

Alençon, le 21 juin 2026

Le département de l'Orne est placé en vigilance ROUGE canicule : mesures de vigilance et appel à la responsabilité de tous

Une vague de chaleur balaie actuellement le territoire national. Météo-France a réévalué la vigilance météorologique au niveau ROUGE, pour la première fois dans l'Orne, à compter de lundi 22 juin midi. Au cours du plateau de chaleur attendu de lundi à jeudi, les températures pourront atteindre 40°C, voire plus localement.

Le préfet de l'Orne a activé le centre opérationnel départemental, en préfecture, pour suivre la crise et coordonner l'action des services et partenaires mobilisés dans la gestion de cette vague de chaleur (préfecture, sapeurs-pompiers, police, gendarmerie, DDETSPP, ARS, SAMU, CHICAM, enseignement, ENEDIS).

Face au plateau de chaleur attendu, l'ensemble des actions mises en œuvre vise à prévenir les risques, protéger les personnes vulnérables et préserver les capacités de santé et de secours pour les besoins urgents. Par conséquent, le préfet de l'Orne a pris les mesures suivantes, pour toute la durée de la vigilance rouge canicule :

1. **Interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique**
2. **Activités en plein-air** : les épreuves sportives en plein-air ou dans des espaces intérieurs non climatisés ou rafraîchis sont interdites. Celles d'ores et déjà organisées doivent être annulées.
3. **Adaptation des horaires de travail en extérieur** : pour la sécurité des travailleurs, notamment du secteur du BTP, une dérogation a été mise en place pour permettre les prises de postes dès 6h00.
4. **Travaux agricoles** : pour la sécurité des agriculteurs et limiter le risque de départs de feux, les travaux agricoles de récolte (battage et pressage) sont interdits entre 12h00 et 20h00.

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle
Tél. 02 33 80 62 60 / 06 70 88 84 53
Mél : pref-communication@orne.gouv.fr
www.orne.gouv.fr

www.orne.gouv.fr
39, rue St Blaise
61018 Alençon cedex

Education

Dans le cadre de la continuité du service public d'éducation, la grande majorité des écoles et établissements scolaires restent ouverts pour accueillir les élèves (réseaux public et privé). Toutefois, en fonction de chaque situation locale, des aménagements spécifiques peuvent être mis en place (horaires, lieux d'accueil, salles utilisées, etc.). Dans des situations particulières et locales, une fermeture temporaire est susceptible d'avoir lieu si les conditions d'accueil ou de repli adaptées ne peuvent être assurées. La continuité pédagogique est alors mise en place. Enfin, dans ce cadre climatique et lorsque cela est possible, les parents peuvent garder leurs enfants à domicile s'ils le souhaitent. Toutes les mesures sont prises quant à la sécurité des candidats et personnels pour les examens (grand oral, français). En outre, les sorties scolaires sont annulées jusqu'à la fin de l'épisode caniculaire. Pour ce qui est des accueils collectifs pour mineurs et notamment les accueils périscolaires, l'évaluation de la situation sera effectuée par les décideurs locaux en fonction des considérations spécifiques au local ou lieu accueillant les mineurs.

Sécurité des baignades

En France, depuis le début de la vague de chaleur, deux adolescents sont décédés à la suite d'une noyade dans un cours d'eau non surveillé. Lors des baignades, soyez vigilants : privilégiez toujours les zones de baignade autorisées et surveillées, surveillez de manière permanente les plus jeunes, faites attention aux chocs thermiques et au risque d'insolation.

Protection des animaux

Une attention particulière doit être portée aux animaux, également sensibles à la hausse des températures : prévoir de l'eau fraîche et des zones ombragées, limiter les efforts physiques, être vigilant sur la température des sols (en été le bitume peut atteindre 55 à 80 °C), ne jamais laisser un animal enfermé dans une voiture y compris quelques minutes (la température l'intérieur d'une voiture garée au soleil peut monter jusqu'à 70°C).

Le transport d'animaux vivants est complètement interdit dans des camions non climatisés et non réfrigérés, et interdit entre 13h00 et 18h00 pour tous.

Protection des personnes vulnérables

Le préfet de l'Orne invite les maires à mettre en œuvre leur plan communal ou intercommunal de sauvegarde, à assurer le suivi des personnes fragiles isolées ou vulnérables, et à diffuser toutes les recommandations sanitaires à la population par tout moyen, aménager et préparer un espace rafraîchissant.

Les services de Coallia, ainsi que les bénévoles de la Croix-Rouge et de la protection civile, ont renforcé, dès le début de l'épisode de fortes chaleurs, les maraudes. En parallèle, les horaires des accueils de jours ont été élargis et des mesures sont prises pour renforcer le dispositif d'hébergement d'urgence.

Afin de présenter les mesures déployées dans le cadre de cette première vigilance rouge canicule, le préfet de l'Orne a convié les maires du département pour un temps d'échanges en visioconférence dès ce dimanche soir.

Le préfet de l'Orne appelle chacun à la prudence et à adopter les bons réflexes pour soi et ses proches avant même de ressentir les premiers effets de la chaleur :

- ✓ maintenez votre logement frais (fermer les fenêtres et volets la journée, aérez le soir et la nuit lorsque les températures diminuent) ;
- ✓ buvez régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- ✓ passez si possible 2 à 3 heures par jour dans un lieu frais ;
- ✓ évitez de sortir aux heures les plus chaudes ; si vous devez sortir couvrez-vous la tête et portez des vêtements légers ;
- ✓ adaptez vos pratiques sportives ;
- ✓ prenez des nouvelles de vos proches les plus vulnérables.

Les températures élevées, la sécheresse et les vents rendent la végétation vulnérable et augmentent considérablement le risque de feux de forêt. Chacun est appelé à la plus grande vigilance et à adopter un comportement responsable pour éviter les départs de feu.

Les numéros utiles :

- Un numéro vert national a été ouvert. Accessible de 9h00 à 19h00 en France métropolitaine, il permet à chacun d'obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage, en particulier les plus fragiles : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) ;
- En cas de malaise, appelez immédiatement les secours en composant le 15 ou le 112 ;
- Le 115, numéro d'appel gratuit, a pour mission d'informer, orienter et rechercher un hébergement pour les personnes sans domicile fixe.

Le préfet de l'Orne remercie l'ensemble des services engagés pour assurer la sécurité de tous lors de ce week-end et pendant la durée de la vague de chaleur. Il appelle chacun à la vigilance, à la responsabilité et au civisme.

Restez informés : <https://www.orne.gouv.fr/>

Suivez la vigilance : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/orne>